

Communiqué à destination des candidats inscrits à l'examen professionnel de Bibliothécaire territorial principal – session 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes inscrit(e) à l'examen professionnel de bibliothécaire territorial principal organisé par le Service Interrégional des Concours du CDG35, pour l'année 2026.

Pour rappel, la date nationale de début des épreuves est fixée à partir du 21 mai 2026.

Cet examen comporte 2 épreuves, comme suit :

1/ Epreuve d'admissibilité : Un examen du dossier de chaque candidat. Cet examen doit permettre au jury d'apprécier le parcours professionnel du candidat et son aptitude à accéder au grade de bibliothécaire principal. **(Coefficient 1)**

2/ Epreuve d'admission : Un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux bibliothécaires principaux. Cet entretien commence par un exposé du candidat de dix minutes au plus qui doit permettre au jury d'apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Il se poursuit par un échange avec le jury qui doit permettre à ce dernier d'apprécier :

- Son expertise technique ;
- Ses aptitudes et sa motivation en matière de conduite de projets culturels et d'encadrement ;
- Sa connaissance des collectivités territoriales et de leur action en matière de culture.

(durée de l'entretien : 35 minutes dont 25 minutes d'échange ; coefficient 2)

Il est attribué une note de 0 à 20 à chaque épreuve et chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves, entraîne l'élimination du candidat.

Le Service concours du CDG35 souhaite vous communiquer les informations suivantes, concernant le déroulement des épreuves :

Les résultats de l'épreuve d'admissibilité seront disponibles la semaine 23 (du lundi 1^{er} juin 2026 au vendredi), sur le site internet du CDG35 : www.cdg35.fr.

Si vous êtes admissible, votre convocation à l'épreuve orale d'admission sera déposée sur votre espace candidat la même semaine. Pour rappel, aucune convocation ne sera expédiée par courrier.

L'épreuve orale d'admission se déroulera du lundi 22 au vendredi 26 juin 2026, au siège du CDG35 à Thorigné-Fouillard près de Rennes (35).

ATTENTION : le délai entre les résultats d'admissibilité et l'épreuve orale étant restreint, nous vous invitons à prendre note et à bloquer d'ores et déjà ces 5 dates sur votre agenda. Aucune modification de jour et/ou d'heure de convocation ne sera possible.